

Bienvenue à L'école GAMBETTA A

Livret d'accueil

*(Hors contexte sanitaire *)*

LIPEG

**(Liste Indépendante des Parents d'Elèves de Gambetta)
est heureuse de vous offrir ce GUIDE PRATIQUE
de l'école primaire GAMBETTA A.**

Ce guide est notre façon de vous souhaiter la bienvenue. Il a pour vocation de vous aider à gérer les informations nombreuses qui vous sont données tout au long du parcours scolaire de votre enfant.

Il vous informera sur des sujets aussi variés que le fonctionnement de l'école ou l'emploi du temps de sa journée.

La LIPEG distribue ce guide aux nouveaux parents dont l'enfant entre en CP et aux nouvelles familles qui le demandent. Vous pouvez également le recevoir par mail en format électronique.

Conservez-le près de vous, vous y trouverez les réponses aux questions que vous serez amenés à vous poser au fil de la scolarité de votre enfant.

** Le protocole sanitaire susceptible de changer à tout moment est consultable sur :*

- le site du gouvernement pour les directives nationales

<https://www.education.gouv.fr/>

- le site de l'école pour les déclinaisons locales

<http://www.ec-gambetta-sevres.ac-versailles.fr/>

Mémo pratique

HORAIRES

Horaires	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Mercredi
Garderie*	7h30 – 8h20	Accueil de Loisirs* 7h30 – 18h30
Matin	8h30 – 12H (CP-CE1) 8h40 – 12H (CE2-CM1-CM2)	
Après-midi	14H – 16h20 (CP-CE1) 14H – 16h30 (CE2-CM1-CM2)	
Gouter	16h30-17h	
Etude surveillée*	17h-18h	

Ouverture des portes 10 minutes avant.

*Le gouter, l'étude surveillée, l'accueil de loisirs et la garderie se font sur inscription en mairie *via votre « espace-famille » sur le site internet de la ville* (<https://www.sevres.fr>), soit en mairie (01 41 14 11 29).

ABSENCE & RETARD

Arriver en retard peut gêner votre enfant. Il est privé du temps d'adaptation nécessaire au bon démarrage de sa journée d'écolier et il est décalé par rapport aux autres enfants qui ont déjà commencé une activité. En cas d'absence ou de retard de votre enfant, vous devez prévenir l'école.

N° de l'école : **01 46 26 77 45** / Loge des gardiennes : **01 49 66 04 09**

LA SECURITE A L'ECOLE

Le plan Vigipirate « risque attentat » est toujours en vigueur.
Merci de ne pas stationner, même temporairement, devant l'école et de vous disperser rapidement aux heures d'entrée et de sortie.

ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance responsabilité civile est indispensable
=> Pour les activités scolaires et sorties proposées par les enseignantes hors temps scolaire (8h30/12h-14h/16h30)
=> Pour les activités péri-scolaires (cantine, étude, centre de loisirs).

Vérifiez également votre assurance familiale, votre contrat ne couvre pas forcément ces activités et n'assure pas votre enfant s'il est victime d'un accident (assurance individuelle accident).

Sachez que l'école ne rédige pas de déclaration d'accident en cas de bris de lunettes.

COOPERATIVE SCOLAIRE

Une participation financière, facultative, est demandée aux familles deux ou trois fois par an dans chaque classe. Elle permet d'acheter du matériel en plus pour la classe, et finance en partie les sorties, les projets, les abonnements de chaque classe.

LE CAHIER DE CORRESPONDANCE

C'est l'outil indispensable de communication entre l'école et les parents. Il sert à vous informer des manifestations de la classe, de l'école. Vous pouvez aussi écrire un mot à l'enseignant(e) de votre enfant, pour demander un rendez-vous, prévenir d'une absence, etc. ***Un coup d'œil rapide chaque jour soir permettra de ne rien rater et n'oubliez pas de signer pour montrer que vous avez eu connaissance de l'information.***

En cas d'oubli, consultez le site internet de l'école :

www.ec-gambetta-sevres.ac-versailles.fr

COMMENT DISCUTER AVEC L'ENSEIGNANT(E) ?

Vous pouvez communiquer avec l'enseignant(e) via le cahier de correspondance, avec parcimonie et respect.

Vous pouvez également demander un rendez-vous avec l'enseignante en écrivant un mot dans le cahier de correspondance.

Pensez à noter dans le cahier de correspondance toutes les informations importantes (changement d'emploi du temps, difficultés ponctuelles,...)

COMMENT DISCUTER AVEC LA DIRECTRICE ?

Pour les questions qui concernent l'organisation générale de l'école, vous pouvez vous adresser à la directrice, Diane BRUAS.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec elle :

-Par téléphone au 01 46 26 77 45

-Par mail : 0920721j@ac-versailles.fr

Déchargée de classe pour s'occuper des 12 classes de l'école, Diane BRUAS pourra relativement facilement vous recevoir.

Respectons le travail des enseignants et de la directrice, faisons leur confiance.

La vie à l'école élémentaire

L'école élémentaire et une nouvelle étape dans la scolarité de votre enfant.

Le ministère de l'éducation définit les programmes et contenus d'enseignement. Ils s'articulent autour de grands domaines d'activités : Les langages pour penser et communiquer, les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen, les systèmes naturels et les systèmes techniques et les représentations du monde et l'activité humaine.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves du CP à la 3^e. C'est l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes que l'élève doit acquérir pour réussir sa scolarité. Il se décompose en cinq domaines cités ci-dessus. L'évaluation des acquis se fait à la fin des cycles 2 (CP, CE1 et CE2), 3 (CM1, CM2 et 6^e) et 4 (5^e, 4^e, et 3^e).

Le livret scolaire unique (LSU) est une application nationale qui permet d'améliorer le suivi des apprentissages des élèves du CP à la 3^e. Il se substitue aux livrets des écoles et aux bulletins des collèges.

La maîtrise du socle est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet

SIS

Notre école possède des sections internationales en anglais appelées SIS.

Les enfants étant dans ces sections ont passé un concours pour y être admis et sont totalement bilingues.

Deux demi-journées par semaine ils quittent la classe en français et suivent le programme de la classe en langue anglaise enseigné par un professeur anglophone.

SORTIES

Des sorties sont organisées au cours de l'année (bibliothèque municipale, sorties culturelles, sportives...). Ce jour-là, vous devrez fournir le pique-nique de votre enfant.

Les parents sont sollicités pour accompagner la classe. Si vous en avez la possibilité, c'est une bonne occasion de partager une journée avec la classe de votre enfant, de faire connaissance avec ses camarades, son enseignant(e), et d'autres parents.

LA BIBLIOTHEQUE

Les élèves peuvent fréquenter la bibliothèque de l'école, pour des moments de lecture plaisir ou de recherche, au rythme décidé par l'enseignant de la classe.

Ils peuvent aussi y emprunter des livres.

Certaines classes se rendent aussi à la Médiathèque municipale.

PISCINE

Chaque année, les élèves se rendent à la piscine municipale pour l'apprentissage de la natation (attestation du Savoir nager en CM2). C'est un enseignement obligatoire au même titre que l'orthographe ou la numération. Seul un certificat médical pour dispenser un élève qui restera alors à l'école.

Petits conseils pratiques

LES VETEMENTS

Pensez à marquer les vêtements de votre enfant à son nom.

LES FOURNITURES SCOLAIRES (SCOLEO)

La LIPEG met en place depuis plusieurs années une Opération fournitures scolaires via SCOLEO. Gagnez du temps et recevez votre colis complet de fournitures scolaires conforme à la liste de l'enseignant(e), à la date et au lieu de votre choix. Possibilité d'enlever ou d'ajouter des articles.

Chaque colis commandé permet d'avoir 1€. Le bénéfice est reversé intégralement pour la coopérative de l'école.

Rendez-vous sur **www.scoleo.fr**

LA SANTE

Une infirmière et un médecin scolaires sont présents occasionnellement. Des visites médicales peuvent être organisées à la demande des enseignants. Le médecin scolaire étudie les demandes de Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP). C'est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

L'infirmière peut aussi intervenir en classe dans le cadre d'un projet de prévention.

LES POUX

Comme votre enfant, les poux font aussi, chaque année, leur rentrée scolaire. Comment s'en débarrasser ? Il faut déjà bien les localiser autour de la tête (notamment derrière les oreilles et la nuque), reconnaître un pou, une lente. Traitez scrupuleusement l'enfant et toute la famille, mais également la literie, les peluches et les vêtements (y compris écharpe et bonnet). Une notice est disponible sur le site de l'école.

N'hésitez pas à demander conseil à votre pharmacien, il existe des peignes spécifiques et des produits efficaces.

Pensez aussi à informer l'enseignante de la présence de ce parasite.

Madame Bruas organise régulièrement des campagnes anti-poux. Il est essentiel que tout le monde y participe car il suffit d'un enfant pour contaminer rapidement l'école.

LE PETIT DEJEUNER

Ce repas est très important. Les nutritionnistes disent qu'il doit représenter 20% des apports énergétiques journaliers.

LE SOMMEIL ET LES ECRANS

Un enfant d'âge élémentaire a besoin d'environ 11 heures de sommeil chaque nuit, y compris le week-end (et les vacances !). Le manque de sommeil peut engendrer toutes sortes de troubles. Il est la cause de la moitié des retards ou échecs scolaire.

Mesurez aussi le temps d'écrans (jamais le matin en semaine) et ne laissez pas votre enfant seul consulter Internet.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'école.

LES PETITS JOUETS

Souvent les enfants ont envie d'emporter de petits jouets de la maison.

Les enseignantes préfèrent souvent qu'ils ne le fassent pas car c'est souvent une source de conflit entre eux. L'école ne peut être tenue responsable de la perte ou la casse de ces objets.

Vous trouverez la liste des jouets autorisés dans le cahier de correspondance.

FÊTES

Chaque année, plusieurs fêtes sont organisées. Elles permettent aux enfants, aux enseignants et aux parents de se retrouver. Ces fêtes sont des moments de joie, d'échanges.

CAFES DES PARENTS

Chaque trimestre, vos représentants des Parents d'élèves organisent un « café des parents ». Après avoir déposé les enfants à 8h30, les parents peuvent venir boire un café à l'école. C'est l'occasion de faire connaissance, de discuter avec d'autres parents. Tous les parents sont les bienvenus.

Les conseils de la Directrice Pour la réussite de votre enfant à l'école élémentaire.

La réussite de votre enfant dépendra aussi de l'attention et du temps que vous consacrerez à l'accompagner dans ses apprentissages. Madame BRUAS nous livre ses conseils, et quelques règles simples qui pourront vous aider :

- Pensez à vérifier régulièrement son matériel. A-t-il ses crayons, son tube de colle dans sa trousse ? Son classeur de leçons (à partir du CE1) est-il bien ordonné ?

- Aidez-le à s'entraîner : certains enfants apprennent mieux en parlant, en écrivant, en bougeant... Pratiquez la lecture avec lui, faites-lui raconter ce qu'il a compris. Aidez-le au quotidien à se poser des questions, à "allumer son cerveau", et permettez-lui de se tromper ! On apprend beaucoup de ses erreurs, quand elles sont expliquées.

- Consultez quotidiennement son cahier de correspondance (le fameux "cahier jaune"), et pendant le week-end, prenez quelques minutes pour parcourir ses cahiers et ses évaluations. Vous saurez alors quelles notions ont été mal comprises, et aurez l'occasion d'en parler avec lui.

- Accompagnez-le sur le (rude) chemin de l'autonomie : il est très utile pour votre enfant qu'il sache faire ses lacets, connaisse votre numéro de téléphone ou apprenne à préparer tout seul son sac de piscine (vérifiez tout de même...). Ces apprentissages prennent du temps, mais vous vous en remercieriez à l'avenir ! Vous trouverez sur le site de l'école des repères concernant l'autonomie des enfants par tranches d'âges.

- Apprenez-lui à accepter la frustration. En lui disant "non" et en vous y tenant, en lui expliquant que "**les choses ne sont pas comme il veut, mais comme elles doivent être**", vous l'habituez à s'adapter à un cadre sécurisant, dans lequel les règles de vie, parce qu'elles sont fermement définies, sont plus faciles à suivre. Même si votre enfant pleure ou fait une colère, il sera rassuré de pouvoir s'appuyer sur des règles communes à l'école et à la maison, claires, et expliquées avec bienveillance.

- Dans vos communications écrites, je vous invite à veiller aux formules de politesse. De même, l'impératif ne facilite pas l'échange et la communication.

Les enseignants agissent dans l'intérêt des élèves qui font eux-mêmes partie d'un groupe classe nécessitant régulièrement des aménagements (changements de place, ...).

Structures complémentaires

Les inscriptions pour la garderie, la cantine, le goûter, l'étude et le centre de loisir se font prioritairement via votre « espace-famille » sur le site internet de la ville (<https://www.sevres.fr>), soit en mairie (01 41 14 11 29).

GARDERIE DU MATIN

La garderie accueille les enfants à partir de 7h30 jusqu'à 8h20.

CANTINE

Les élèves déjeunent au self entre 12h10 et 13h30. Ils peuvent s'inscrire à un ou plusieurs atelier(s). Les ATM (ateliers du temps du midi) proposent des activités ludiques sportives, culturelles, artistiques, et sont animés soit par un intervenant spécialisé soit par un animateur.

LE GOUTER

Entre 16h40 et 17h, les enfants peuvent rester goûter à l'école sous la surveillance des adultes recrutés par la mairie.

Les élèves goûtent dans la cour. Les familles fournissent un petit encas, proche du « zéro déchet » dans la mesure du possible.

L'ETUDE

Une étude surveillée est proposée entre 17h et 18h.

Les enfants travaillent à l'école surveillés par un adulte qui ne vérifie pas le travail. Il est donc important que vous reveniez avec votre enfant sur son travail.

L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, les enfants peuvent venir au centre de loisirs.

Les inscriptions sont gérées en mairie et concernent les enfants sévriens dont les deux parents travaillent (prix établi en fonction du quotient familial)

LIPEG

À LIPEG (Liste Indépendante des Parents de l'École Gambetta), nous sommes des parents soucieux du bon déroulement de la scolarité de nos enfants, qui veulent participer librement et sans parti pris à la vie de notre école. Nous ferons entendre votre voix lors des conseils d'École et dans toutes les réunions et commissions y ayant trait (avec la directrice, la mairie, l'inspection de circonscription), de manière conviviale, familiale et constructive.

En tant que parents élus, nous agissons en priorité pour :

- PRÉSERVER L'INTÉRÊT DE TOUS LES ENFANTS ET GARANTIR LEUR ÉPANOUISSEMENT
- VEILLER AU REMPLACEMENT DES ENSEIGNANTS ABSENTS
- VEILLER A LA QUALITÉ DU TEMPS PASSÉ À L'ÉCOLE
- S'ASSURER DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SÉCURITÉ DE NOS ENFANTS
- POURSUIVRE NOTRE COLLABORATION CONSTRUCTIVE AVEC LA DIRECTRICE ET LES ENSEIGNANTS pour adapter notre aide et nos actions au meilleur intérêt des élèves, dans un esprit convivial.

Qui peut vous aider ?

L'ENSEIGNANTE DE VOTRE ENFANT

Elle le connaît bien et sous un autre jour que vous et elle peut vous dire comment votre enfant se comporte en classe, avec ses camarades. Vous pouvez demander un rendez-vous avec l'enseignante et/ou avec la directrice de l'école.

L'EQUIPE DU RASED (Réseau Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté):

Elle est composée de deux enseignantes spécialisées et d'une psychologue de l'Éducation Nationale que vous pouvez contacter et rencontrer. L'équipe du RASED intervient dans l'école. A l'initiative de l'enseignante et avec l'accord des parents, elle suit principalement des élèves en difficulté scolaire. Les parents peuvent aussi contacter le RASED.

LE CENTRE MEDICO-PEDAGOGIQUE (CMP) ou (CMPP)

C'est un Service Public de Santé qui accueille les enfants de 0 à 16 ans, présentant des difficultés psychologiques ou des troubles d'apprentissage constatés à l'école. Les soins sont gratuits. Il faut prendre rendez-vous avec le médecin pour élaborer les modalités de prise en charge.

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES

Des parents d'élèves sont là pour faire le lien entre vous et l'école. En cas de problème, ne restez pas isolés.

Vous pouvez contacter la LIPEG à l'adresse : Lipeg.sevres@gmail.com

CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée scolaire	Jeudi 2 septembre 2021
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 23 octobre 2021 Reprise des cours : lundi 8 novembre 2021
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 18 décembre 2021 Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 19 février 2022 Reprise des cours : lundi 7 mars 2022
Vacances de Printemps	Fin des cours : samedi 23 avril 2022 Reprise des cours : lundi 9 mai 2022
Pont de l'Ascension	Fin des cours : mercredi 25 mai 2022 Reprise des cours : lundi 30 mai 2022
Vacances d'été	Fin des cours : jeudi 7 juillet 2022

Numéros de téléphone utiles

Ecole Gambetta A : 01 46 26 77 45

0920721j@ac-versailles.fr

Mairie de Sèvres : 01 41 14 10 10

mairie@ville-sevres.fr

Service Scolaire : 01 41 14 11 28 ou 11 29

dsee@ville-sevres.fr

Centre médico-pédagogique (CMP) : 01 41 15 05 10

22 rue de la Fontaine Henri IV – 92370 Chaville

Centre médico psycho-pédagogique (CMPP) : 01 47 09 52 84

28 rue Pradier - 92410 Ville d'Avray

RASED : Psychologue Sylvia Rime : 01 45 34 68 08

2 rue Victor Hugo (dans les locaux de l'école élémentaire Gambetta A)

Inspection de l'Education Nationale

Inspectrice (primaire) Mme Barbosa : 01 30 83 44 82 ou 01 55 64 00 30

53, Grande rue

0922543p@ac-versailles.fr

